



**Inventaire et recensement
des goélands nicheurs
sur les toits de la
ville de Port-en-Bessin en 2021**

(Calvados)

James JEAN BAPTISTE & Franck MOREL

**Étude réalisée par le
Groupe Ornithologique Normand
Siège Social : Université de Caen
Adresse postale : 181 rue d'Auge 14000 CAEN**

**À la demande de la
Ville de Port-en-Bessin**

Novembre 2021

Sommaire

SOMMAIRE	2
I - INTRODUCTION.....	3
II - METHODES.....	3
III - DESCRIPTION ET STATUT DES TROIS ESPECES DE GOELANDS NICHANT REGULIEREMENT SUR LES VILLES EN NORMANDIE	4
IV - ESTIMATION DE LA POPULATION DE GOELANDS A PARTIR DES OBSERVATIONS DU GONM	5
V - DECOMPTES DU GONM ET COMPARAISON AVEC LES RESULTATS TRANSMIS PAR LA SOCIETE ALTIVIA.....	6
VI - CONCLUSION.....	7
BIBLIOGRAPHIE.....	8
ANNEXE : RESULTATS DES TROIS SUIVIS EFFECTUES PAR LE GONM.....	9
GOELANDS MARIN ET BRUN EN 2021.....	9
GOELAND ARGENTE EN 2021.....	9

Correction : Alain Chartier
Validation : Gérard Debout

I - Introduction

Dans le cadre des suivis de la stérilisation des œufs de goéland argenté mené annuellement entre 2017 et 2019, puis en 2021, la mairie de Port en Bessin a missionné le Groupe ornithologique normand (GONm) en tant qu'organisme agréé au titre de la loi de juillet 1976 relative à la protection de la nature et spécialiste des oiseaux pour :

- repérer les goélands nicheurs avant chaque traitement des œufs ;
- localiser précisément les couples de goélands marin et brun, deux espèces strictement protégées ;
- connaître le nombre de poussins éclos malgré les opérations de stérilisation des œufs.

Ce rapport présente les résultats des recensements effectués par le GONm en 2021 et une comparaison avec les résultats de la stérilisation pour affiner les estimations des effectifs de goélands. Nous avons également rappelé quelques résultats de 2017 à 2019 à titre de comparaison.

II - Méthodes

Deux décomptes des couples présents sur la ville ont été effectués par le GONm le 10 mai et le 1^{er} juin avant chacun des deux passages de traitement des œufs de goéland argenté effectués par la société Altivia du 17 au 19 mai puis les 8 et 9 juin.

Cette étude concernant les goélands nicheurs, nous avons recensé à la fois :

1. Un couple proprement dit, c'est-à-dire deux oiseaux très rapprochés,
2. Un oiseau en position de couveur sur son nid,
3. Un oiseau adulte qui semble cantonné (il peut représenter un membre d'un couple dont le couveur n'est pas visible du point d'observation).

Les trois espèces nicheuses ont été localisées par adresse et les données ont été saisies sur un fichier Excel puis envoyées après chaque décompte à la mairie de Port-en-Bessin afin qu'elle puisse fournir ces observations à la société Altivia. Ces recensements avaient pour objectifs de connaître les populations respectives minimales des trois espèces et de localiser le plus précisément possible les goélands brun et marin, espèces strictement protégées dont les œufs ne doivent pas être stérilisés.

Précisons que les observations à partir des points hauts ne permettent pas de recenser tous les couples présents car la configuration de certaines toitures ou les relevés d'acrotère empêchent de voir certains oiseaux. Les recensements effectués de cette manière permettent seulement de faire une estimation minimale de la population nicheuse. Par ailleurs, en les reconduisant de la même manière chaque année ils permettent d'apprécier l'évolution des populations des goélands.

Le 29 juin 2021, le GONm a également repéré les poussins de goéland argenté sur une bonne partie de la ville afin de savoir combien de couples avaient produit une couvée malgré la stérilisation. Nous avons également observé chaque secteur occupé par les goélands brun et marin afin de s'assurer qu'ils n'avaient pas subi de traitement et qu'ils avaient bien produit des poussins.

III - Description et statut des trois espèces de goélands nichant régulièrement sur les villes en Normandie

Les « grands » goélands sont tous protégés par la législation française par :

[Arrêté ministériel du 29 octobre 2009](#) fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

- [Art. L 411-1et s.](#) du code de l'environnement : les espèces protégées bénéficient d'une protection renforcée (interdiction de détruire nids, œufs, de mutiler, de vendre ou de perturber intentionnellement...)
- Sanctions pour atteinte à une espèce protégée : [L. 415-3 à L. 415-5 CE](#) (délit) et pour perturbation intentionnelle : [R. 415-1 CE](#) (contravention).

Donc la destruction d'un nid de goéland, des œufs, des poussins ou des adultes est passible conformément à la loi d'un an d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende.

En Normandie, des dérogations sont depuis plusieurs années accordées à certaines villes pour qu'elles puissent mettre en place la stérilisation des œufs de goéland argenté afin de diminuer les gênes pour les habitants.

Le goéland argenté est l'espèce la plus commune :

Longueur : 55-60 cm Envergure : 120-140 cm Poids : ± 1 kg

Ailes : gris clair à pointes noires et blanches Pattes : couleur chair

Il est considéré comme « quasi-menacé » dans la liste rouge nationale des nicheurs (UICN, 2016) et comme « vulnérable » dans la liste rouge régionale (Debout, 2016). C'est la seule espèce dont l'arrêté délivré par la DREAL autorise la stérilisation des œufs. Contrairement à une opinion couramment répandue, cette espèce n'est pas en progression mais en régression. En effet, la population nicheuse en France, estimée entre 53000 et 56000 couples en 2012 a diminué de 30 % par rapport à celle de 1999 (Issa & Muller, 2015) et elle a également nettement régressé en Normandie où la progression des nicheurs urbains ne compense pas la baisse importante sur les sites naturels (Debout, 2013).



Photo de goéland argenté (Gilles Le Guillou)

Le goéland brun :

Longueur : 48-56 cm Envergure : 117-130 cm

Poids : ± 900 g

Ailes ; gris foncé Pattes jaunes

Il est considéré comme en danger dans la liste rouge régionale (Debout, *op. cit.*). Un peu plus de 1200 couples nichaient en Normandie en 2012 (Debout, *op. cit.*)



Photo de goéland brun (Tony Le Huu Nghia)



Photo de goéland marin (Gilles Le Guillou)

Le goéland marin (le plus grand laridé du Monde)

Longueur : 60-75 cm. Envergure : 145-165 cm

Poids : \pm 1,6 kg

Ailes : noires Pattes : couleur chair pâle

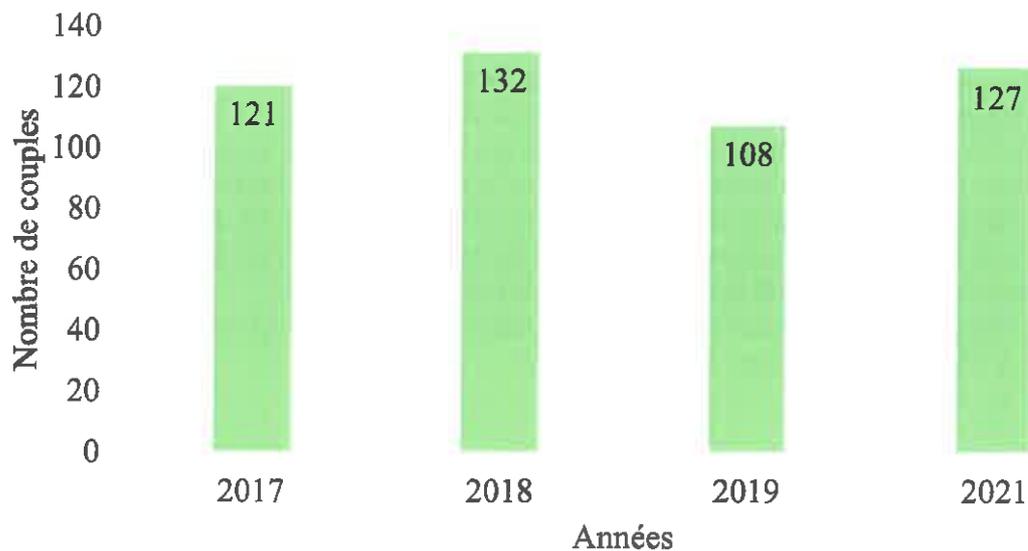
La population nicheuse de goéland marin est en progression en Normandie avec une population d'au moins 1740 couples en 2012 (Debout, *op. cit.*). C'est un prédateur régulier des nids des autres espèces de goélands, sa présence peut donc conduire à la régression des autres goélands à sa proximité.

IV - Estimation de la population de goélands à partir des observations du GONm

En 2021, en considérant les trois recensements du GONm et le nombre maximum de nids, couples ou nichées observés par adresse, nous obtenons 127 couples dont au moins 111 nids de goéland argenté (cf. annexe pour les localisations 2021 de ces couples ou nids).

La figure 1 récapitule les effectifs recensés lors des quatre suivis effectués depuis 2017.

Figure 1 : Nombre de couples de goéland argenté recensés par le GONm lors des quatre suivis effectués depuis 2017



Ajoutons **10 à 12 couples** (13 ou 14 en 2019, 9 à 11 en 2018 et 10 en 2017) **dont au moins 10 nids de goéland marin** (cf. tableau en annexe), ainsi **qu'un couple** (1 en 2019, 2 en 2018 et 4 en 2017) **de goéland brun**.

V - Décomptes du GONm et comparaison avec les résultats transmis par la société Altivia

Afin d'avoir une idée encore plus précise du nombre de couples présents sur l'ensemble de la ville, nous avons étudié les résultats des deux passages de stérilisation effectués par la société Altivia en comparant le nombre de nids avec œufs signalés par adresse et le nombre de nids ou couples comptés par le GONm à ces mêmes adresses.

Aux adresses où le GONm avait signalé des goélands argentés, la société Altivia a observé 62 nids supplémentaires par rapport à nos observations. Les plus grosses différences sont notées sur la société MGI où 39 nids avec œufs ont été traités alors que seulement 15 ont pu être observés à partir des points d'observations et sur l'ancienne société Mécanor où 16 nids ont été traités contre seulement 8 observés. Notons également que 7 autres nids ont été traités à des nouvelles adresses.

Au total, nous pouvons donc ajouter 69 nids au 127 couples recensés par le GONm. **La population nicheuse de goéland argenté sur Port-en-Bessin en 2021 était donc d'au moins 196 couples (164 en 2019 et 181 en 2018).**

D'après les résultats produits par Altivia, au moins 175 nids avec œufs ont été traités avant éclosion (113 en 2019, 128 en 2018 et 90 en 2017) ; **environ 89 % des couples de goéland argenté présents en 2021 ont donc vu leurs œufs traités (69 % en 2019 et 70 % en 2018).**

Il est impossible d'observer tous les poussins en une journée car certains sont parfois cachés derrière des relevés d'acrotères, des murets, des cheminées ou autres ; mais d'après notre décompte de la fin juin, très peu de poussins étaient présents sur la ville et seulement 6 poussins (3 nichées) ont été observés par le GONm ; 61 poussins (31 nichées) avaient été observés en 2019.

Ajoutons que Altivia a observé deux nichées (5 poussins) supplémentaires en 2021.

D'après ces observations, moins de 3 % des couples présents ont été observés avec des poussins, soit un très faible taux lié à la très forte proportion de couples ayant eu leur nid traité.

Les goélands brun et marin sont deux espèces strictement protégées et ne doivent donc pas être concernées par les opérations de stérilisation des œufs.

Sur les 10 ou 12 couples de goéland marin présents au moins six ont été observés avec des poussins. Pour les quatre autres observés sur un nid, un n'est pas signalé sur le bilan d'Altivia (sur Piercan réception) et a donc peut-être été traité par erreur et les trois autres sont bien signalés sur le bilan d'Altivia comme des nids non traités. Au moins 9 des 10 couples de goéland marin observés avec un nid ont donc bien été exclus de la stérilisation.

Le couple goéland brun est également signalé sur le bilan d'Altivia mais nous n'avons pas réussi à observer de poussin pour cette espèce.

VI - Conclusion

D'après nos observations et le bilan de la stérilisation, la population de goéland argenté ayant niché sur la ville en 2021 était d'au moins 196 couples. Au moins 175 nids ont été traités et seulement 5 couples ont été observés avec des poussins. Notons toutefois que lors de la dernière sortie 25 nids de goélands argentés étaient encore couvés, ce qui est peu fréquent à cette date. Il est possible que certains de ces couples aient donné des jeunes tardifs.

En ce qui concerne les deux espèces strictement protégées, un couple de goéland brun était présent sur la ville et n'a pas été traité puisqu'il est signalé sur le bilan d'Altivia et au moins 9 des 10 couples de goéland marin observés avec un nid ont bien été préservés de la stérilisation. Altivia a peut-être traité par erreur un nid de goéland marin sur un site où sa présence avait pourtant été indiquée par le GONm.

Le GONm propose que les opérations de stérilisation sur les zones industrielles ou portuaires soient évitées afin que celles-ci servent de pôle attractif pour les goélands. La stérilisation des œufs sur ces zones, où les densités d'oiseaux sont souvent les plus importantes, est nettement plus ressentie par les oiseaux qui les désertent plus rapidement. Dans ce cas ils se déplacent vers les habitations d'où un « éclatement » de la population. Les nuisances sont alors potentiellement plus importantes pour les habitants du centre-ville.

Sur la ville de Port-en-Bessin, il faudrait **traiter prioritairement les zones habitées et ne pas traiter les zones industrialo-portuaires**. La criée étant entourée d'habitations, la nuisance sonore des oiseaux nicheurs ressentie par les riverains est compréhensible. Par contre, les couples qui s'installent dans la continuité du Super U, sur les toitures des entreprises (impasses des macareux et des goélands, rue des albatros) ne se trouvent pas en zone d'habitations.

Rappelons que la lutte contre la nidification des goélands doit avant tout s'accompagner de règles relatives à la gestion des déchets. Les oiseaux ne s'installent pas en ville par hasard et n'importe où. Ils la colonisent à partir de zones de nourrissage artificiel, accidentel ou volontaire. Le fait de jeter à même le sol des restes de poissons ou de laisser les containers à déchets ouverts constitue la première phase de colonisation.



Goéland argenté se nourrissant d'un rouget devant les locaux de Port Marée

Pour que la stérilisation touche un maximum de couples et que le nombre de poussins soit réduit, il faut que le premier passage soit réalisé avant le 15 mai, au plus tard le 20, et le second trois semaines après. Pour des villes comme Port-en-Bessin où le traitement des œufs

est effectué en quelques jours, il n'est pas utile de commencer avant le début mai puisque plusieurs nids sont encore vides à la fin du mois d'avril.

Ces périodes de traitement des œufs ont été bien respectées entre 2017 et 2019 et en 2021.

Si les opérations de stérilisation sont reconduites dans le futur, il est indispensable :

- que le GONm connaisse les dates précises des deux passages dès la mi-avril (au plus tard en fin de mois), afin que nous puissions optimiser nos observations en conséquence ;
- que la société traitant les œufs soit attentive à ne pas traiter les nids de goéland brun et marin et prenne bien en compte les observations du GONm concernant ces deux espèces.

Bibliographie

DEBOUT G. (2016) - Liste rouge des oiseaux de Normandie / GONm

DEBOUT, G. (2013) - Oiseaux marins nicheurs de Normandie : Bilan d'un demi-siècle de recensements. Le Cormoran n°78 : 67 - 78.

ISSA N. & MULLER Y. coord. (2015) - Atlas des oiseaux de la France métropolitaine. Nidification et présence hivernale. LPO/SEOF/MNHN. Delachaux et Niestlé, Paris, 1408 p.

UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016) - La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France

Annexe : Résultats des trois suivis effectués par le GONm**Goélands marin et brun en 2021**

Cp : couple P : Poussin

Rue	N° ou enseigne	10 mai	1 ^{er} juin		29 juin
		nid	nid	P	Cp
Avenue du Général De Gaulle	Halle à Marée	1	1		0
Avenue Jean Bart	22	1		2	2
Chemin de la Maladrerie	Poste Télécom			2	2
Impasse des albatros	top garage	1		2	0
Impasse des albatros	Piercan Réception	1	1		
Impasse des cormorans	Poissonnerie	1	1		2
Impasse des macareux	Port marée	1		1	1
Rue de Bayeux	21	1		1	3
Rue de Bayeux	51				1
Rue de Bayeux	61 (garage)	1			
Rue Montgomery	ex Mécanor				1
Rue Nationale	59		1		2

Ajoutons qu'un couple de goéland brun a été observé par le GONm et par la société Altivia rue Montgomery, sur l'ancienne société Mécanor.

Goéland argenté en 2021

Rue	10 mai		1 ^{er} juin		29 juin		Nombre total de Cp (en considérant, les nids, les nichées et les Cp)
	nid	Cp	nid	Cp	nid	P	
Avenue du Général De Gaulle	10	5	9				15
Chemin de la Maladrerie		1					1
Impasse des albatros	10		12				12
Impasse des albatros	9		12				12
Impasse des albatros			1				1
Impasse des cormorans	15		12		7		15
Impasse des cormorans	5		6		1		6
Impasse des cormorans	4	2	1				6
Impasse des cormorans			1				1
Impasse des macareux	9				6		9
Impasse des macareux	6		7		3		7
Place Cousteau			1				1
Place Cousteau		1		1			1
Rue Baron Gérard	1		1				1
Rue Croiseur G. Leygues						1	1
Rue de Bayeux	2	4	8		3		8
Rue de Bayeux			1				1
Rue de Bayeux		1					1
Rue de Bayeux		1					1
Rue de Bayeux	1						1
Rue de Bayeux	1		1				1
Rue de Bayeux		1		1			1
Rue de Bayeux	1						1
Rue de Bayeux		1					1
Rue de l'église	3		3		1		3
Rue de l'église	1						1
Rue de l'église			1				1
Rue de l'église		1					1
Rue de l'église	1		1		1		1
Rue du 11 novembre	1						1
Rue du 11 novembre			1		1		1
Rue Maréchal Tourville					1		1
Rue Maréchal Tourville		1					1
Rue Montgomery	3	5	7		1		8
Rue Nationale	1		1				1
Rue Nationale						2	1
Rue Nationale			1			3	1
Effectifs cumulés	83	24	88	2	25	6	127